

## **Vous souhaitez protéger un immeuble : mode d'emploi**

Les demandes de protections peuvent être effectuées en [ligne](#) ou adressées par courrier à la Direction régionale des affaires culturelles :

Direction régionale des affaires culturelles de Corse  
Conservation régionale des monuments historiques  
Villa San Lazaro  
1, Chemin de La Pietrina  
CS 10003  
20704 AJACCIO cedex 9

Le courrier de demande comprendra :

- une note précisant les motivations de votre demande
- les références cadastrales et/ou un plan de situation de l'édifice dans la commune
- les noms, prénom et adresse du ou des propriétaires,
- photographie ou plans
- le cas échéant, une notice historique sommaire et tout autre élément documentaire dont vous disposez (listes, références, contacts)

Une mesure de protection n'est souvent prise qu'au terme d'un délai assez long et la sélection est relativement sévère. Les enjeux opérationnels (risque patrimonial ou projet de mise en valeur) sont des arguments importants à faire valoir si l'on souhaite une prise en charge plus rapide.

Les demandes ainsi formulées sont présentées à la délégation permanente du Conseil des sites de Corse qui se prononce sur l'opportunité de poursuivre la procédure.

Puis les dossiers complets, réalisés par le service compétent (conservation régionale des monuments historiques), sont soumis à l'avis du Conseil des sites de Corse, en formation du patrimoine et de l'architecture.

Si le classement est retenu, le dossier est présenté en commission nationale du patrimoine et de l'architecture, siégeant à Paris.

Les arrêtés sont pris après validation du compte-rendu de la séance de la commission compétente, à condition que toutes les pièces administratives – notamment les actes de propriété – aient pu être recueillies.

Avant de formuler votre demande, vous pouvez obtenir tout renseignement utile, notamment sur les conséquences d'une protection appliquées à votre cas, sur simple mail à : [crmh.corse@culture.gouv.fr](mailto:crmh.corse@culture.gouv.fr)